



# Bulletin Officiel

N° 5977 Lundi 11 Novembre 2019

www.cmf.tn — 24<sup>ème</sup> Année — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BNA 2019-1 2-5

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

STB 2019-1 6-15

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1 16-21

### COMMUNIQUE DE PRESSE

MONOPRIX 22

### INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE LAND'OR 23-24

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- SICAV CROISSANCE
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV

AVIS DES SOCIETES
-------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**



البنك الوطني الفلاحي  
Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées

**Siège social** : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

**Identifiant unique** : 123L

**Tél** : 71 831 000

**Fax** : 71 830 152

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**« BNA 2019-1 »**  
**de 50 000 000 DT**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole -BNA- réunie le **29/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **04/11/2019** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/01/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

- Suite -

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### ➤ **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

### **1. Caractéristiques des titres émis**

#### ➤ **Dénomination de l'emprunt : « BNA 2019-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **10/01/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### ➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;

→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8% ;

- Suite -

### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

#### ➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

#### ➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à 7,643%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,943% pour la catégorie A et de 10,443% pour la catégorie B.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,646** années et de **4,037** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**« Emprunt Obligataire subordonné STB 2019-1 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de 212 Millions de dinars.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie **A** : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie **B** : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie **C** : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie **D** : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie **E** : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **01/11/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **29/11/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

- Suite -

**En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/11/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/11/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/12/2019** avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **01/11/2019** aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

### **But de l'émission**

La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

### **Caractéristiques des titres émis**

#### **Nature, forme et délivrance des titres**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination** : «STB Subordonné 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des titres** : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

**Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

#### **Prix de souscription et d'émission**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance des titres en intérêts**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/11/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29/11/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.
- 

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

**- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.  
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

**Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**PAIEMENT** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 Novembre** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/2020**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le remboursement en capital aura lieu le **29/11/2024**.

Pour la catégorie **C**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/2022**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**.

Pour la catégorie **E**, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital aura lieu le **29/11/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

### TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie **A**, de **10,70%** l'an pour la catégorie **B** de **11,00%** l'an pour la catégorie **C** et **11,5%** pour les catégories **D** et **E**.

### MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5058%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8058%** pour la catégorie **A**, de **10,0058%** pour la catégorie **B** et de **10,3058%** pour la catégorie **C**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie **A**, de **2,50%** pour la catégorie **B** et de **2,80%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1» sont émises selon cinq catégories :
  - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
  - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
  - une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.
  - une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans In Fine** ;
  - une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories B et C et E et de **7 ans** pour la catégorie D.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

- Suite -

catégorie A, de **4,122 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C, de **5,170 années** pour la catégorie D et de **5 années** pour la catégorie E.

#### **RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **18 Octobre 2019** sous le **n°19-008**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**GARANTIE :** Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

#### **MODE DE PLACEMENT :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4 -1004 Tunis.

**NOTATION :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

#### **ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des

- Suite -

des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **FISCALITE DES TITRES**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

##### **INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES**

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

##### **Marché des titres**

A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 2 sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING**

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **STB Subordonné 2019-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **NATURE DU TITRE :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **LE MARCHE SECONDAIRE :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-1031, du document de référence «STB 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.**

**La note d'opération et le document de référence « STB 2019 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, Rue Hédi Nourra 1001 TUNIS, STB Finance-Intermédiaire en Bourse, Avenue Hedi Karray, Menzah IV, 1004 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2019.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le n°**19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le n°**19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » MONOPRIX**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis–Monoprix porte à la connaissance de ses actionnaires que son conseil d’administration, réuni le 8 novembre 2019, ayant noté la décision de son Président M. Mohamed Mounir BEN MILED de prendre du recul par rapport à sa fonction actuelle, a accepté sa démission de sa fonction de Président du Conseil.

Le Conseil d’Administration de la SNMVT décide de nommer M. Nabil CHETTAOUI en tant que nouveau Président du Conseil d’Administration.

---

\* Le CMF n’entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l’entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATION POST AGE**

**LAND'OR .SA**

Siège social : Bir Jedid -2054 Khélidia Ben Arous-Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05 Novembre 2019, la Société LAND'OR.SA publie ci-dessous les résolutions adoptées :

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration constatant la libération intégrale du capital social s'élevant à 9.408.194 dinars, décide d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 1.818.182 dinars, ce qui aura pour effet de porter le capital de la Société de 9.408.194 dinars à 11.226.376 dinars par la création et l'émission de 1.818.182 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal d'un dinar chacune.

Ces actions nouvelles seraient émises au prix unitaire de 8,250 dinars, soit avec une prime d'émission de 7,250 dinars par action.

Elles seraient libérées en totalité à la souscription.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance du 1 janvier 2019, quelle que soit la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Pour le surplus, elles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et également la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, qu'elle les approuve, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et d'attribuer le droit de souscription des 1.818.182 actions nouvelles à émettre au fonds d'investissement Maghreb Private Equity Fund IV (MPEF IV).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser l'augmentation de capital et, à cette fin, recueillir les souscriptions et les versements, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et à procéder à la modification corrélative des statuts et d'une façon générale, pour remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les présentes décisions et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président-Directeur Général ou son mandataire en vertu d'un mandat spécial et sous sa responsabilité aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	187,176	187,256		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	127,772	127,830		
3	UNION FINANCIERE SALAMMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	107,934	107,977		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	113,294	113,354		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	111,985	112,028		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	107,672	107,731		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	108,498	108,541		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,755	44,770		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,196	31,210		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,567	16,574		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	120,694	120,734		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,156	1,156		
13	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	110,940	110,989		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,964	10,969		
15	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	154,919	155,008		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,067	11,070		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,730	1,731		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,556	60,576		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,806	128,814		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	112,638	112,573		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,574	134,890		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	499,372	500,351		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,777	128,952		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	135,329	135,543		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,582	130,478		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,070	112,089		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,637	107,762		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	174,440	174,276		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	97,018	97,206		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	117,161	117,226		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	168,385	168,505		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	143,766	143,914		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	102,527	103,154		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,326	22,399		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2069,837	2072,066		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	126,697	127,356		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	163,883	164,010		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	200,910	200,900		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,683	17,752		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,783	2,787		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,456	2,460		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	75,119	74,290		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,183	1,177		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,216	1,217		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,169	1,165		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,144	1,138		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,695	120,778		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	130,805	131,720		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1123,252	1119,271		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,955	12,003		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,232	10,185		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	93,041	92,834		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	108,868	108,912
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	102,399	102,429
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	105,449	105,490
56	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	A TTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	103,908	103,955
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	105,655	105,709
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	107,730	107,777
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	105,404	105,449
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	102,557	102,596
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	103,072	103,097
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	106,301	106,352
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	108,272	108,328
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	105,327	105,361
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	104,258	104,290
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	104,101	104,146
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	104,473	104,511
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	103,642	103,690
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	105,012	105,054
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	105,899	105,929
71	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	103,851	103,902
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	103,225	103,262
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	106,229	106,267
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	102,711	102,746

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	104,034	104,069
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	104,773	104,822
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	105,774	105,814
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	110,287	110,207
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	58,242	58,299
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	94,879	95,294
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,322	18,324
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	297,690	298,731
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2317,721	2325,075
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,680	74,918
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	57,086	57,074
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	112,483	112,262
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,393	11,384
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,293	13,269
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,889	15,928
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,716	13,740
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	152,925	153,213
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,697	8,762
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	113,615	113,944
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	85,760	85,556
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	88,231	87,926
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	98,000	98,235
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	97,201	96,864
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,852	94,033
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,907	9,925
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,213	94,431
105	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	153,233	153,030
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	107,837	104,764
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	112,133	112,073
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,820	117,354
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	194,997	195,219
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,289	181,056
111	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,595	160,865
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,611	23,781
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	146,522	147,140
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,500	139,252
115	TUNISIAN EQUITY FUND ***	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1040,268	1038,052
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5829,191	5823,255
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5277,523	5269,900
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	91,537	90,668
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5057,743	5058,269
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,959	9,979
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	119,341	119,550
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 400,778	11 351,660

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société «ELBENE INDUSTRIE SA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
56. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
57. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

58. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
59.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
60.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
61.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
62. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
42	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguaia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **SICAV CROISSANCE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.478.624, un actif net de D : 14.464.282 et un déficit de la période de D : 2.873.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe post Conclusion***

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de la période 20,23% de l'actif net de la société se situent ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2019  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**DELTA CONSULT**  
**Said MALLEK**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>Année 2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4</b>	<b>10 356 296,877</b>	<b>10 563 150,719</b>	<b>9 800 082,855</b>
Actions et droits rattachés		9 556 295,758	9 685 884,566	8 794 747,664
Obligations et valeurs assimilées		213 576,000	229 041,000	233 217,000
Titres OPCVM		586 425,119	648 225,153	772 118,191
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 107 726,908</b>	<b>2 758 078,692</b>	<b>5 827 842,113</b>
Placements monétaires	5	4 106 985,649	2 757 361,831	5 827 367,331
Disponibilités		741,259	716,861	474,782
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>14 600,102</b>	<b>3 138 138,613</b>	<b>0,670</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 478 623,887</b>	<b>16 459 368,024</b>	<b>15 627 925,638</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>7</b>	<b>14 342,209</b>	<b>14 999,347</b>	<b>18 101,244</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 342,209</b>	<b>14 999,347</b>	<b>18 101,244</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	<b>8</b>	<b>13 959 447,002</b>	<b>16 035 492,107</b>	<b>15 153 638,175</b>
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,396	28,933	28,933
Sommes distribuables de l'exercice en cours		504 825,280	408 847,637	456 157,286
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 464 281,678</b>	<b>16 444 368,677</b>	<b>15 609 824,394</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>14 478 623,887</b>	<b>16 459 368,024</b>	<b>15 627 925,638</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du 01/01	Année 2018	
	au 30/09/2019	au 30/09/2019	au 30/09/2018	au 30/09/2018		
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>18 846,640</b>	<b>412 646,494</b>	<b>20 699,200</b>	<b>354 276,146</b>	<b>358 452,256</b>
Dividendes		14 806,640	399 714,494	16 991,200	342 888,146	342 888,146
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 040,000	12 932,000	3 708,000	11 388,000	15 564,110
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>60 938,762</b>	<b>205 106,446</b>	<b>73 980,653</b>	<b>173 671,704</b>	<b>253 374,812</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>79 785,402</b>	<b>617 752,940</b>	<b>94 679,853</b>	<b>527 947,850</b>	<b>611 827,068</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	<b>-25 672,355</b>	<b>-77 031,854</b>	<b>-30 428,261</b>	<b>-85 996,966</b>	<b>-113 632,054</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>54 113,047</b>	<b>540 721,086</b>	<b>64 251,592</b>	<b>441 950,884</b>	<b>498 195,014</b>
<b>Autres charges</b>	12	<b>-8 547,612</b>	<b>-26 238,917</b>	<b>-9 474,155</b>	<b>-27 609,789</b>	<b>-36 531,537</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 565,435</b>	<b>514 482,169</b>	<b>54 777,437</b>	<b>414 341,095</b>	<b>461 663,477</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-9 656,889	-8 317,900	-5 493,458	-5 506,191
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>		<b>45 565,435</b>	<b>504 825,280</b>	<b>46 459,537</b>	<b>408 847,637</b>	<b>456 157,286</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	9 656,889	8 317,900	5 493,458	5 506,191
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-49 787,192	-718 875,383	-582 876,130	796 276,620	-85 632,673
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		1 794,893	-2 114,007	26 047,487	739 453,667	740 184,426
Frais de négociation de titres		-446,085	-7 010,644	-158,947	-4 387,867	-4 388,520
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>-2 872,949</b>	<b>-213 517,865</b>	<b>-502 210,153</b>	<b>1 945 683,515</b>	<b>1 111 826,710</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 872,949</b>	<b>-213 517,865</b>	<b>-502 210,153</b>	<b>1 945 683,515</b>	<b>1 111 826,710</b>
Résultat d'exploitation	45 565,435	514 482,169	54 777,437	414 341,095	461 663,477
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-49 787,192	-718 875,383	-582 876,130	796 276,620	-85 632,673
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 794,893	-2 114,007	26 047,487	739 453,667	740 184,426
Frais de négociation de titres	-446,085	-7 010,644	-158,947	-4 387,867	-4 388,520
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-443 724,390</b>	<b>-</b>	<b>-361 105,040</b>	<b>-361 105,040</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-</b>	<b>-488 300,461</b>	<b>-367 891,071</b>	<b>102 097,713</b>	<b>101 410,235</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	-	2 789 606,616	10 154,838	576 615,478	4 500 924,450
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-137 256,742	1 305,395	49 622,766	205 915,815
- Régularisation des sommes distribuables	-	66 824,880	280,700	5 188,205	125 890,525
<b>Rachats</b>					
- Capital	-	-3 260 850,552	-316 310,994	-451 541,864	-4 376 430,795
- Régularisation des sommes non distribuables	-	142 309,539	-54 722,410	-66 178,490	-222 566,325
- Régularisation des sommes distribuables	-	-88 934,202	-8 598,600	-11 608,382	-132 323,435
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 872,949</b>	<b>-1 145 542,716</b>	<b>-870 101,224</b>	<b>1 686 676,188</b>	<b>852 131,905</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	14 467 154,627	15 609 824,394	17 314 469,901	14 757 692,489	14 757 692,489
En fin de période	14 464 281,678	14 464 281,678	16 444 368,677	16 444 368,677	15 609 824,394
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	48 480	50 036	51 093	49 607	49 607
En fin de période	48 480	48 480	50 038	50 038	50 036
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>298,356</b>	<b>298,356</b>	<b>328,638</b>	<b>328,638</b>	<b>311,972</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-0,02%</b>	<b>-1,44%</b>	<b>-3,02%</b>	<b>12,92%</b>	<b>7,32%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Au 30 SEPTEMBRE 2019**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2019.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2019 à D : 10.356.296,877 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2019	% Actif Net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>5 478 720,499</b>	<b>9 556 295,758</b>	<b>66,07%</b>
<b>Actions</b>		<b>5 451 717,824</b>	<b>9 535 501,978</b>	<b>65,92%</b>
Actions BIAT	10 009	254 317,230	1 121 018,009	7,75%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 038 702,000	7,18%
Actions UIB	55 200	596 380,800	1 254 144,000	8,67%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	444 153,600	3,07%
Actions BH	26 600	195 256,089	305 394,600	2,11%
Actions BT	194 592	1 471 108,085	1 426 553,952	9,86%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,111	1 084 668,508	7,50%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	679 676,008	4,70%
Actions AIR Liquide	4 597	431 071,519	344 775,000	2,38%
Actions BTE	1 555	29 671,220	13 684,000	0,09%
Actions CIL	19 484	72 597,890	313 692,400	2,17%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	60 970,140	0,42%
Actions ATB	3 752	27 710,250	16 880,248	0,12%
Actions UBCI	997	39 071,271	30 809,294	0,21%
Actions Ennaki automobiles	8 258	88 360,600	98 451,876	0,68%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	118 900,000	0,82%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	53 039,055	0,37%
Actions S.F.B.T	53 903	401 436,430	1 023 941,388	7,08%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	106 047,900	0,73%
<b>Droits</b>		<b>27 002,675</b>	<b>20 793,780</b>	<b>0,14%</b>
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	0,000	1,800	0,00%
AIR Liquide DA 19 1/16	4 608	26 996,917	20 782,080	0,14%
<b>Actions SICAV</b>		<b>578 149,216</b>	<b>586 425,119</b>	<b>4,05%</b>
SICAV RENDEMENT	5 666	578 149,216	586 425,119	4,05%
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>208 000,000</b>	<b>213 576,000</b>	<b>1,48%</b>
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	208 000,000	213 576,000	1,48%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 264 869,715</b>	<b>10 356 296,877</b>	<b>71,60%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>71,53%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2019 à D : 4.106.985,649 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
<b>COMPTES A TERME</b>	<b>2 588 000,000</b>	<b>2 608 122,908</b>			<b>18,03%</b>
Compte à terme au 01/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	28 000,000	28 410,390	91	N° 001781	0,20%
Compte à terme au 01/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	783 000,000	794 447,331	91	N° 001722	5,49%
Compte à terme au 03/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	126 000,000	127 801,614	89	N° 082142	0,88%
Compte à terme au 03/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	219 000,000	222 131,376	89	N° 082101	1,54%
Compte à terme au 03/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	62 000,000	62 886,508	89	N° 081877	0,43%
Compte à terme au 04/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	33 000,000	33 466,549	88	N° 081967	0,23%
Compte à terme au 05/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	57 000,000	57 796,701	87	N° 081805	0,40%
Compte à terme au 05/10/2019 ( au taux de 7,330 % )	60 000,000	60 838,632	87	N° 081808	0,42%
Compte à terme au 15/12/2019 ( au taux de 7,330 % )	24 000,000	24 057,837	15	N° 081787	0,17%
Compte à terme au 15/12/2019 ( au taux de 7,330 % )	15 000,000	15 036,148	15	N° 081965	0,10%
Compte à terme au 28/12/2019 ( au taux de 7,330 % )	61 000,000	61 019,600	2	N° 081944	0,42%
Compte à terme au 28/12/2019 ( au taux de 7,330 % )	313 000,000	313 100,572	2	N° 001645	2,16%
Compte à terme au 29/12/2019 ( au taux de 7,330 % )	98 000,000	98 015,744	1	N° 001833	0,68%
Compte à terme au 29/12/2019 ( au taux de 7,330 % )	709 000,000	709 113,906	1	N° 001533	4,90%
<b>CERTIFICATS DE DEPOT</b>	<b>1 497 561,630</b>	<b>1 498 862,741</b>			<b>10,36%</b>
Certificat de dépôt au 02/10/2019 (au taux de 7,330 % )	499 187,210	499 837,706	10	Banque de Tunisie	3,46%
Certificat de dépôt au 03/10/2019 (au taux de 7,330 % )	499 187,210	499 756,510	10	Banque de Tunisie	3,46%
Certificat de dépôt au 09/10/2019 (au taux de 7,330 % )	499 187,210	499 268,525	10	Banque de Tunisie	3,45%
<b>TOTAL</b>	<b>4 085 561,630</b>	<b>4 106 985,649</b>			<b>28,39%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>		<b>28,37%</b>			

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste totalise au 30 Septembre 2019 un montant de D : 14.600,102 contre D : 3.138.138,613 à la même date de l'exercice 2018, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Cessions titres à encaisser	14 599,032	35 459,303	-
Comptes à terme échus à encaisser	-	2 078 000,000	-
Certificat de dépôt échus à encaisser	-	1 000 000,000	-
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	-	24 678,640	-
Dividendes à encaisser	1,070	0,670	0,670
<b>TOTAL</b>	<b><u>14 600,102</u></b>	<b><u>3 138 138,613</u></b>	<b><u>0,670</u></b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Ce poste totalise au 30 Septembre 2019 un montant de D : 14.342,209 contre D : 14.999,347 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	1 195,173	1 373,154	1 322,273
Etat, retenue à la source	3 850,853	4 564,123	4 145,263
Commissaire aux comptes	8 896,183	8 662,070	12 233,708
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
<b>TOTAL</b>	<b><u>14 342,209</u></b>	<b><u>14 999,347</u></b>	<b><u>18 101,244</u></b>

## **Note 8 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2019 se détaillent ainsi:

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	15 153 638,175
Nombre de titres	50 036
Nombre d'actionnaires	16

### **Souscriptions réalisées**

Montant	2 789 606,616
Nombre de titres émis	9 211
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

### **Rachats effectués**

Montant	(3 260 850,552)
Nombre de titres rachetés	(10 767)
Nombre d'actionnaires sortants	(6)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(718 875,383)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(2 114,007)
Frais de négociation de titres	(7 010,644)
Régularisation des sommes non distribuables	5 052,797

### **Capital au 30-09-2019**

Montant	13 959 447,002
Nombre de titres	48 480
Nombre d'actionnaires	10

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 18.846,640 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019, contre D : 20.699,200 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b><u>Dividendes</u></b>					
- des actions	14 806,640	361 128,230	16 991,200	315 545,180	315 545,180
-des titres OPCVM	-	38 586,264	-	27 342,966	27 342,966
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
- intérêts	4 040,000	12 932,000	3 708,000	11 388,000	15 564,110
<b>TOTAL</b>	<b>18 846,640</b>	<b>412 646,494</b>	<b>20 699,200</b>	<b>354 276,146</b>	<b>358 452,256</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 à D : 60.938,762 contre D : 73.980,653 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Intérêts sur compte à terme	38 505,955	116 845,010	34 170,923	84 638,098	122 673,990
Intérêts sur certificats de dépôt	22 432,807	88 261,436	39 809,730	89 033,606	130 700,822
<b>TOTAL</b>	<b>60 938,762</b>	<b>205 106,446</b>	<b>73 980,653</b>	<b>173 671,704</b>	<b>253 374,812</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 à D : 25.672,355

contre D : 30.428,261 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Commission de gestion	22 004,875	66 027,299	26 081,368	73 711,690	97 398,906
Rémunération du dépositaire	3 667,480	11 004,555	4 346,893	12 285,276	16 233,148
<b>TOTAL</b>	<b>25 672,355</b>	<b>77 031,854</b>	<b>30 428,261</b>	<b>85 996,966</b>	<b>113 632,054</b>

**Note 12 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 à D : 8.547,612 contre D : 9.474,155

pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Redevance CMF	3 667,480	11 004,555	4 346,893	12 285,276	16 233,148
Honoraires commissaire aux comptes	3 367,200	10 075,932	3 570,888	10 596,222	14 167,110
Rémunération du PDG	1 200,000	3 600,000	1 200,000	3 600,000	4 800,000
TCL	312,930	1 556,827	356,374	1 128,291	1 331,279
Autres	0,002	1,603	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 547,612</b>	<b>26 238,917</b>	<b>9 474,155</b>	<b>27 609,789</b>	<b>36 531,537</b>

**Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

# FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 111.345.974, un actif net de D : 111.057.959 et un bénéfice de la période de D : 1.353.214.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 95,30% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 4,50% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de la période, 5,47% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 13,27% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces

Tunis, le 25 octobre 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**DELTA CONSULT**  
**Said MALLEK**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4</b>	<b>106 110 790</b>	<b>143 746 301</b>	<b>128 864 531</b>
Obligations et valeurs assimilées		100 039 227	136 359 056	121 688 830
Titres OPCVM		6 071 563	7 387 245	7 175 701
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>5 012 392</b>	<b>60 769 443</b>	<b>54 796 377</b>
Placements monétaires	5	2 410 404	58 015 946	48 375 471
Disponibilités		2 601 988	2 753 497	6 420 906
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>222 792</b>	<b>2 039 808</b>	<b>582 822</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>111 345 974</b>	<b>206 555 552</b>	<b>184 243 730</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>		-	-	6 007 397
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>7</b>	<b>278 157</b>	<b>477 891</b>	<b>459 559</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>8</b>	<b>9 858</b>	<b>17 389</b>	<b>16 865</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>288 015</b>	<b>495 280</b>	<b>6 483 821</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	<b>9</b>	<b>107 557 132</b>	<b>199 837 247</b>	<b>170 575 304</b>
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		32	941	803
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 500 795	6 222 084	7 183 802
<b>ACTIF NET</b>		<b>111 057 959</b>	<b>206 060 272</b>	<b>177 759 909</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>111 345 974</b>	<b>206 555 552</b>	<b>184 243 730</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07</i> <i>au 30/09/2019</i>	<i>Période du 01/01</i> <i>au 30/09/2019</i>	<i>Période du 01/07</i> <i>au 30/09/2018</i>	<i>Période du 01/01</i> <i>au 30/09/2018</i>	<i>Année</i> <i>2018</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	1 486 596	4 850 345	1 887 242	5 875 941	7 694 914
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 486 596	4 641 496	1 887 242	5 630 408	7 449 381
Revenus des titres OPCVM		-	208 849	-	245 533	245 533
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	72 431	893 921	871 597	2 325 936	3 191 361
<b>Revenus des prises en pension</b>		-	27 505	-	27 449	27 449
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		1 559 027	5 771 771	2 758 839	8 229 326	10 913 724
<b>Intérêts des mises en pensions</b>		-	(2 667)	-	-	(6 668)
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(278 757)	(996 989)	(478 489)	(1 466 341)	(1 926 502)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		1 280 270	4 772 115	2 280 350	6 762 985	8 980 554
<b>Autres charges</b>	13	(31 305)	(112 270)	(53 672)	(165 012)	(216 654)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		1 248 965	4 659 845	2 226 678	6 597 973	8 763 900
Régularisation du résultat d'exploitation		(512 381)	(1 159 050)	(190 325)	(375 889)	(1 580 098)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		736 584	3 500 795	2 036 353	6 222 084	7 183 802
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		512 381	1 159 050	190 325	375 889	1 580 098
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		98 679	266 041	101 754	(205 279)	(23 461)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 570	(149 602)	(107)	263 884	127 220
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>1 353 214</b>	<b>4 776 284</b>	<b>2 328 325</b>	<b>6 656 578</b>	<b>8 867 659</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07</i>	<i>Période du 01/01</i>	<i>Période du 01/07</i>	<i>Période du 01/01</i>	<i>Année</i>
	<i>au 30/09/2019</i>	<i>au 30/09/2019</i>	<i>au 30/09/2018</i>	<i>au 30/09/2018</i>	<i>2018</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	1 353 214	4 776 284	2 328 325	6 656 578	8 867 659
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat d'exploitation	1 248 965	4 659 845	2 226 678	6 597 973	8 763 900
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	98 679	266 041	101 754	(205 279)	(23 461)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5 570	(149 602)	(107)	263 884	127 220
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(4 313 026)	-	(6 765 825)	(6 765 825)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(17 529 219)	(67 165 208)	(5 575 593)	(14 359 724)	(44 871 168)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	51 750 012	196 608 199	51 160 444	266 997 683	329 782 210
- Régularisation des sommes non distribuables	16 415	61 368	(368)	50 291	78 583
- Régularisation des sommes distribuables	1 392 884	6 944 785	1 126 307	9 197 723	11 434 797
<b>Rachats</b>					
- Capital	(68 756 887)	(259 712 127)	(56 543 155)	(280 051 448)	(372 127 631)
- Régularisation des sommes non distribuables	(26 374)	(92 051)	(2 163)	(57 231)	(100 964)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 905 269)	(10 975 382)	(1 316 657)	(10 496 742)	(13 938 163)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(16 176 005)</b>	<b>(66 701 950)</b>	<b>(3 247 268)</b>	<b>(14 468 971)</b>	<b>(42 769 334)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	127 233 964	177 759 909	209 307 540	220 529 243	220 529 243
En fin de période	111 057 959	111 057 959	206 060 272	206 060 272	177 759 909
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	1 226 712	1 680 991	2 022 864	2 098 497	2 098 497
En fin de période	1 059 112	1 059 112	1 969 793	1 969 793	1 680 991
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,860</b>	<b>104,860</b>	<b>104,610</b>	<b>104,610</b>	<b>105,747</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,10%</b>	<b>3,20%</b>	<b>1,10%</b>	<b>3,03%</b>	<b>4,11%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2019**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 106.110.790 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>97 376 741</b>	<b>100 039 227</b>	<b>90,08%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>62 809 077</b>	<b>64 583 533</b>	<b>58,15%</b>
AB SUB 2008-01 A	20 000	533 200	543 296	0,49%
AB SUB 2008-01 A	15 000	399 900	407 472	0,37%
AB SUB 2008-01 B	20 000	900 000	918 368	0,83%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	333 090	333 130	0,30%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	1 998 890	1 999 274	1,80%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	3 198 499	3 217 379	2,90%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	399 812	402 172	0,36%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	500 000	500 340	0,45%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	500 000	500 460	0,45%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	360 000	360 690	0,32%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	1 140 000	1 143 100	1,03%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	8 000	239 999	240 652	0,22%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	400 000	413 920	0,37%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	400 000	413 920	0,37%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	200 000	206 960	0,19%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	1 200 000	1 261 118	1,14%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	600 000	630 560	0,57%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	600 000	630 560	0,57%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	300 000	307 472	0,28%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	299 996	307 467	0,28%
ATB 2007/1	50 000	2 600 000	2 672 280	2,41%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	750 000	769 200	0,69%
ATB SUB 2009 B1	5 000	250 000	254 184	0,23%
ATB SUB 2009 B2	10 000	666 575	678 127	0,61%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 043 262	0,94%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 043 262	0,94%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	200 000	204 814	0,18%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	200 000	204 814	0,18%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	40 000	40 963	0,04%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	800 000	840 400	0,76%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	200 000	210 100	0,19%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	200 000	210 100	0,19%

ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	200 000	204 336	0,18%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	200 000	204 336	0,18%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	100 000	101 336	0,09%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	200 000	207 168	0,19%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	200 000	207 168	0,19%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	400 000	414 812	0,37%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	400 000	414 812	0,37%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	300 000	309 900	0,28%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	150 000	154 950	0,14%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	517 048	0,47%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	258 524	0,23%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	400 000	414 248	0,37%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	518 508	0,47%
ATL SUB 2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 590 900	1,43%
ATTIJ BANK SUB 2015 A 7.4%	4 000	160 000	168 720	0,15%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	7 000	420 000	428 355	0,39%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	20 000	1 200 000	1 223 870	1,10%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	140 000	142 660	0,13%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	50 000	52 294	0,05%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	150 000	157 108	0,14%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	80 000	83 782	0,08%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	100 000	101 132	0,09%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	200 000	202 338	0,18%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	28 400	28 802	0,03%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	142 056	144 064	0,13%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	600 000	614 364	0,55%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	800 000	828 208	0,75%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 028 678	0,93%
BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	1 500 000	1 562 134	1,41%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	1 200 000	1 224 847	1,10%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	10 000	800 000	808 936	0,73%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	11 000	880 000	889 830	0,80%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	100 000	100 160	0,09%
BTE 2010 CA TV TMM+0.7%	2 000	20 000	20 051	0,02%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	907 500	909 124	0,82%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	390 000	402 499	0,36%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 300 000	1 341 664	1,21%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	325 000	335 416	0,30%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	285 800	298 424	0,27%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	21 435	22 382	0,02%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	100 000	104 640	0,09%

CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	75 000	79 474	0,07%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	37 500	39 449	0,04%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	200 000	209 504	0,19%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	100 000	104 752	0,09%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	100 000	104 752	0,09%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	100 000	101 804	0,09%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	160 000	169 014	0,15%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	280 000	286 334	0,26%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	240 000	248 995	0,22%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	180 000	186 746	0,17%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	180 000	182 878	0,16%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	800 000	827 712	0,75%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	100 000	105 632	0,10%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	300 000	317 232	0,29%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	300 000	316 896	0,29%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	900 000	951 696	0,86%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	6 000	6 159	0,01%
HL 2017-01 CAT B 7.85%	500	50 000	52 004	0,05%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	300 000	304 164	0,27%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	507 120	0,46%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 521 360	1,37%
HL 2017-2 7.85% B TF	7 000	700 000	709 968	0,64%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	200 000	208 696	0,19%
HL 2017-3 8% A TF	326	25 558	26 780	0,02%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	250 000	261 210	0,24%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	100 000	105 228	0,09%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	200 000	210 728	0,19%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	10 000	800 000	821 880	0,74%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	4 800	384 000	394 502	0,36%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	1 000 000	1 023 408	0,92%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	800 000	805 904	0,73%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	100 000	103 204	0,09%
EO STB 2008/1	50 000	2 800 000	2 883 640	2,60%
STB 2008/2	40 000	1 500 000	1 548 096	1,39%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	250 000	258 992	0,23%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	240 000	253 843	0,23%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	160 000	169 229	0,15%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	400 000	415 856	0,37%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	600 000	614 312	0,55%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	200 000	206 920	0,19%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	400 000	414 296	0,37%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	150 000	155 332	0,14%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	259 180	0,23%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	900 000	904 476	0,81%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	107 067	110 973	0,10%

UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	1 213 800	1 266 560	1,14%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	40 000	41 424	0,04%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	200 000	207 120	0,19%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	200 000	207 120	0,19%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	120 000	125 887	0,11%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	10 000	1 000 000	1 061 832	0,96%
UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	5 000	500 000	530 916	0,48%
<b>Emprunts national</b>		<b>625 000</b>	<b>633 936</b>	<b>0,57%</b>
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	625 000	633 936	0,57%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>33 942 664</b>	<b>34 821 758</b>	<b>31,35%</b>
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 653 575	5,09%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	20 919	19 920 483	20 780 923	18,71%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	1 500	1 469 400	1 543 274	1,39%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	1 981 940	1,78%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 862 046	4,38%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>5 945 391</b>	<b>6 071 563</b>	<b>5,47%</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 052 591	1,85%
FINA O SICAV	489	50 051	52 773	0,05%
GO SICAV	2 923	300 087	325 488	0,29%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	5 190	534 585	547 452	0,49%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	143 153	0,13%
SANADETT SICAV	1 297	142 315	140 429	0,13%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 416	1 001 075	1 008 877	0,91%
UGFS BONDS FUNDS	165 105	1 708 519	1 800 800	1,62%
<b>TOTAL</b>		<b>103 322 132</b>	<b>106 110 790</b>	<b>95,55%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>95,30%</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 2.410.404 se détaillant comme suit :

		<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/09/2019</b>	<b>% actif net</b>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>		<b>2 293 239</b>	<b>2 410 404</b>	<b>2,17%</b>
Certificat de dépôt BH au 05/03/2020 (au taux de 11,53%)	pour 360 jours	2 293 239	2 410 404	2,17%
<b>TOTAL</b>		<b>2 293 239</b>	<b>2 410 404</b>	<b>2,17%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>2,16%</b>

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à D : 222.792, contre un solde de D : 2.039.808, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<b><u>30/09/2019</u></b>	<b><u>30/09/2018</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	6 746	17 871	17 871
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	10 520	9 256	6 552
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	2 007 155	552 873
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	200 000	-	-
Autres débiteurs	5 526	5 526	5 526
<b>Total</b>	<b><u>222 792</u></b>	<b><u>2 039 808</u></b>	<b><u>582 822</u></b>

(\*) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

Enfin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30/09/2019 à D : 278.157, contre D : 477.891, à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	278 157	477 891	459 559
<b>Total</b>	<b>278 157</b>	<b>477 891</b>	<b>459 559</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à D : 9.858, contre D : 17.389, au 30/09/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	9 858	17 389	16 865
<b>Total</b>	<b>9 858</b>	<b>17 389</b>	<b>16 865</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2019, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2018**

Montant	170 575 304
Nombre de titres	1 680 991
Nombre d'actionnaires	2 535

**Souscriptions réalisées**

Montant	196 608 199
Nombre de titres émis	1 937 542
Nombre d'actionnaires nouveaux	205

**Rachats effectués**

Montant	(259 712 127)
Nombre de titres rachetés	(2 559 421)
Nombre d'actionnaires sortants	(550)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	266 041
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(149 602)
Régularisation des sommes non distribuables	(30 683)

**Capital au 30-09-2019**

Montant	107 557 132
Nombre de titres	1 059 112
Nombre d'actionnaires	2 190

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2019 à D : 1.486.596, contre D : 1.887.242 pour la même période de l'exercice 2018, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 064 964</u></b>	<b><u>3 326 528</u></b>	<b><u>1 245 008</u></b>	<b><u>3 590 871</u></b>	<b><u>4 800 120</u></b>
- Intérêts	1 064 964	3 326 528	1 245 008	3 590 871	4 800 120
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>421 632</u></b>	<b><u>1 314 968</u></b>	<b><u>642 234</u></b>	<b><u>2 039 537</u></b>	<b><u>2 649 261</u></b>
- Intérêts des BTA et emprunt national	421 632	1 314 968	642 234	2 039 537	2 649 261
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	-	<b><u>208 849</u></b>	-	<b><u>245 533</u></b>	<b><u>245 533</u></b>
- Dividendes	-	208 849	-	245 533	245 533
<b>TOTAL</b>	<b>1 486 596</b>	<b>4 850 345</b>	<b>1 887 242</b>	<b>5 875 941</b>	<b>7 694 914</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2019 à D : 72.431, contre D : 871.597 pour la même période de l'exercice 2018, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Intérêts des billets de trésorerie	-	14 922	3 007	9 740	14 106
Intérêts des comptes à terme	-	670 127	616 540	1 619 049	2 247 634
Intérêts des dépôts à vue	14 859	59 772	13 891	70 606	81 734
Intérêts des certificats de dépôt	57 572	149 100	238 159	626 541	847 887
<b>TOTAL</b>	<b>72 431</b>	<b>893 921</b>	<b>871 597</b>	<b>2 325 936</b>	<b>3 191 361</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2019 à D : 278.757, contre D : 478.489 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2018, et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Rémunération de gestionnaire	278 757	996 989	478 489	1 466 341	1 926 502
<b>TOTAL</b>	<b>278 757</b>	<b>996 989</b>	<b>478 489</b>	<b>1 466 341</b>	<b>1 926 502</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2019 à D : 31.305, contre D : 53.672, pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Redevance du CMF	31 233	111 707	53 612	164 296	215 855
Services bancaires et assimilés	72	563	60	716	799
<b>TOTAL</b>	<b>31 305</b>	<b>112 270</b>	<b>53 672</b>	<b>165 012</b>	<b>216 654</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

**Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

# MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.193.230, un actif net de D : 15.156.572 et un bénéfice de la période de D : 142.368.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 84,03% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 15,90% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 25 octobre 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars )

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>Année 2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>12 767 412</b>	<b>14 912 176</b>	<b>14 313 382</b>
Obligations et valeurs assimilées		12 362 783	14 459 032	13 855 232
Tires des Organismes de Placement Collectif		404 629	453 144	458 150
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 415 454</b>	<b>3 841 123</b>	<b>3 201 292</b>
Placements monétaires	5	2 415 425	3 841 073	3 201 272
Disponibilités		29	50	20
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>10 364</b>	<b>7 998</b>	<b>205 155</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 193 230</b>	<b>18 761 297</b>	<b>17 719 829</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	31 901	40 266	43 046
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	4 757	29 073	1 825
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>36 658</b>	<b>69 339</b>	<b>44 871</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	14 725 816	18 206 293	17 074 792
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		60	153	144
Sommes distribuables de la période		430 696	485 512	600 022
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 156 572</b>	<b>18 691 958</b>	<b>17 674 958</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 193 230</b>	<b>18 761 297</b>	<b>17 719 829</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars s)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>161 328</b>	<b>513 935</b>	<b>187 117</b>	<b>576 515</b>	<b>759 764</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		161 328	499 178	187 117	562 075	745 324
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	14 757	-	14 440	14 440
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>5 079</b>	<b>19 329</b>	<b>12 573</b>	<b>55 294</b>	<b>77 076</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>166 407</b>	<b>533 264</b>	<b>199 690</b>	<b>631 809</b>	<b>836 840</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(31 901)</b>	<b>(99 906)</b>	<b>(40 266)</b>	<b>(127 529)</b>	<b>(170 575)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>134 506</b>	<b>433 358</b>	<b>159 424</b>	<b>504 280</b>	<b>666 265</b>
<b>Autres produits</b>		-	-	114	114	114
<b>Autres charges</b>	13	<b>(3 970)</b>	<b>(12 473)</b>	<b>(4 984)</b>	<b>(15 816)</b>	<b>(21 137)</b>
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		-	(200)	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>130 536</b>	<b>420 685</b>	<b>154 554</b>	<b>488 578</b>	<b>645 242</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		13 646	10 011	10 441	(3 066)	(45 220)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>144 182</b>	<b>430 696</b>	<b>164 995</b>	<b>485 512</b>	<b>600 022</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(13 646)	(10 011)	(10 441)	3 066	45 220
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		11 632	2 670	14 207	4 947	12 794
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		200	9 434	200	19 530	26 081
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>142 368</b>	<b>432 789</b>	<b>168 961</b>	<b>513 055</b>	<b>684 117</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>142 368</b>	<b>432 789</b>	<b>168 961</b>	<b>513 055</b>	<b>684 117</b>
Résultat d'exploitation	130 536	420 685	154 554	488 578	645 242
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11 632	2 670	14 207	4 947	12 794
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	200	9 434	200	19 530	26 081
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(512 633)</b>	<b>-</b>	<b>(579 179)</b>	<b>(579 179)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>237 761</b>	<b>(2 438 542)</b>	<b>184 525</b>	<b>(317 324)</b>	<b>(1 505 386)</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	5 620 865	20 348 719	5 598 643	25 271 602	33 490 153
- Régularisation des sommes non distribuables	2 380	5 523	5 847	16 687	31 495
- Régularisation des sommes distribuables	139 184	660 685	134 647	822 334	1 087 009
<b>Rachats</b>					
- Capital	(5 397 582)	(22 709 966)	(5 425 317)	(25 535 866)	(34 897 786)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 549)	(5 356)	(5 090)	(17 604)	(34 942)
- Régularisation des sommes distribuables	(125 537)	(738 147)	(124 205)	(874 477)	(1 181 315)
- Droits de sortie					
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>380 129</b>	<b>(2 518 386)</b>	<b>353 486</b>	<b>(383 448)</b>	<b>(1 400 448)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	14 776 443	17 674 958	18 338 472	19 075 406	19 075 406
En fin de période	15 156 572	15 156 572	18 691 958	18 691 958	17 674 958
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	143 746	169 385	179 028	183 378	183 378
En fin de période	145 961	145 961	180 751	180 751	169 385
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,840</b>	<b>103,840</b>	<b>103,413</b>	<b>103,413</b>	<b>104,348</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,02%</b>	<b>2,91%</b>	<b>0,96%</b>	<b>2,71%</b>	<b>3,61%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019, à D : 12.767.412 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>11 890 975</b>	<b>12 362 783</b>	<b>81,57%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>2 936 877</b>	<b>3 035 417</b>	<b>20,03%</b>
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	78 742	79 213	0,52%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	40 000	41 392	0,27%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	729 389	4,81%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	40 000	42 020	0,28%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	80 000	82 867	0,55%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	100 000	105 450	0,70%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	240 000	242 805	1,60%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	32 500	33 542	0,22%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	21 435	22 382	0,15%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	80 000	83 737	0,55%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	70 000	72 845	0,48%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	40 000	40 722	0,27%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	80 000	81 810	0,54%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	70 000	73 944	0,49%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	80 000	84 196	0,56%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	165 134	1,09%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	79 940	81 718	0,54%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	60 000	62 379	0,41%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	180 000	188 924	1,25%

Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	90 000	91 461	0,60%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	120 000	122 862	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	165 719	1,09%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	164 852	1,09%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	120 000	120 595	0,80%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	14 260	14 780	0,10%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	40 000	40 679	0,27%
<b>Emprunt National</b>		<b>102 500</b>	<b>103 948</b>	<b>0,69%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	40 000	40 554	0,27%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	62 500	63 394	0,42%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>8 851 598</b>	<b>9 223 418</b>	<b>60,85%</b>
BTA 10-2020 - 5,5%	1 163	1 122 848	1 204 161	7,94%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	923 074	6,09%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	407 376	2,69%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	732 386	4,83%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	495 281	3,27%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 007 305	6,65%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	505 163	3,33%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	902 957	5,96%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	705 377	4,65%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 336 314	8,82%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 004 024	6,62%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>401 184</b>	<b>404 629</b>	<b>2,67%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 836	401 184	404 629	2,67%
<b>Total</b>		<b>12 292 159</b>	<b>12 767 412</b>	<b>84,24%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>84,03%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 2.415.425 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% Actif net
Dépôt à vue	2 410 363	2 415 425	15,94%
Banque Nationale Agricole	2 410 363	2 415 425	15,94%
<b>Total général</b>	<b>2 410 363</b>	<b>2 415 425</b>	<b>15,94%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>15,90%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2019 à D : 10.364, contre D : 7.998 au 30 septembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	10 276	-	205 063
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	-	7 907	-
Autres	88	91	92
<b>Total</b>	<b><u>10 364</u></b>	<b><u>7 998</u></b>	<b><u>205 155</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2019 à D : 31.901, contre D : 40.266 au 30 septembre 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Maxula Bourse	21 315	26 904	28 761
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 351	8 017	8 571
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 235	5 345	5 714
<b>Total</b>	<b><u>31 901</u></b>	<b><u>40 266</u></b>	<b><u>43 046</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 4.757, contre D : 29.073 au 30 septembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et des rachats	-	27 396	-
Redevance du CMF	1 168	1 513	1 649
TCL	275	164	176
Retenu à la source à payer	3 314	-	-
<b>Total</b>	<u><b>4 757</b></u>	<u><b>29 073</b></u>	<u><b>1 825</b></u>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2019, se détaillent comme suit :

**Capital 31-12-2018**

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

**Souscriptions réalisées**

Montant	20 348 719
Nombre de titres émis	201 863
Nombre d'actionnaires nouveaux	653

**Rachats effectués**

Montant	(22 709 966)
Nombre de titres rachetés	(225 287)
Nombre d'actionnaires sortants	(542)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 670
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	9 434
Régularisation des sommes non distribuables	167

**Capital au 30-09-2019**

Montant	14 725 816
Nombre de titres	145 961
Nombre d'actionnaires	741

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 161.328 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2019, contre D : 187.117 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<b><i>Revenus des obligations</i></b>					
- intérêts	48 523	156 787	63 887	194 158	254 316
<b><i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i></b>					
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	112 805	342 391	123 230	367 917	491 008
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>					
<b><i>Revenus des titres OPCVM</i></b>					
- Dividendes	-	14 757	-	14 440	14 440
<b>TOTAL</b>	<b>161 328</b>	<b>513 935</b>	<b>187 117</b>	<b>576 515</b>	<b>759 764</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Juillet au 30 septembre 2019 à D : 5.079, contre D : 12.573 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	5 079	19 329	11 223	40 663	57 396
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	-	2 010	7 059
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	1 350	12 621	12 621
<b>TOTAL</b>	<b>5 079</b>	<b>19 329</b>	<b>12 573</b>	<b>55 294</b>	<b>77 076</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2019 à D : 31.901, contre D : 40.266 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Année</u> <u>2018</u>
Commission de gestion	21 315	66 752	26 904	85 209	113 970
Commission de dépôt	6 351	19 892	8 017	25 392	33 963
Commission de distribution	4 235	13 262	5 345	16 928	22 642
<b>Total</b>	<b>31 901</b>	<b>99 906</b>	<b>40 266</b>	<b>127 529</b>	<b>170 575</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2019 à D : 3.970, contre D : 4.984 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2018, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Année</u> <u>2018</u>
Redevance CMF	3 552	11 125	4 483	14 200	18 995
TCL	417	1 345	500	1 612	2 137
Autres	1	3	1	4	5
<b>Total</b>	<b>3 970</b>	<b>12 473</b>	<b>4 984</b>	<b>15 816</b>	<b>21 137</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.